

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT D'UNE
MAISON D'HABITATION
à **CULOZ-BEON(01350), 957 rue Amiral Jean Serpollet**
SUR LA MISE A PRIX DE 39.000 € (trente neuf mille euros) outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 18 mars 2025 à 14 Heures
à l'audience d'adjudication du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE (Ain),
au Palais de Justice de ladite ville, 32 avenue Alsace Lorraine.

Cette vente est poursuivie à la requête du **FONDS COMMUN DE TITRISATION SAVOIR FAIRE**, représenté par sa société de gestion **FRANCE TITRISATION**, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre de Commerce et de Société de PARIS sous le n°353 053 531, ayant son siège social 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS, venant aux droits de la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT** en vertu d'un contrat de cession en date du **29 mars 2024**, venant elle-même aux droits de la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE** en vertu d'un acte du 18 juin 2015 avec effet au 1^{er} juin 2015, avec contrat de mandat de gestion de ses créances à la **SAS LINK FINANCIAL**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à NANTES (44000), 1 rue Célestin Freinet, et ayant pour avocat constitué Maître Luc ROBERT de la SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES,

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Biens sis sur la commune de CULOZ-BEON (01350), 957 rue Amiral Jean Serpollet, cadastrés sous les références **section AD numéro 575, « 957 rue Amiral Jean Serpollet »** pour **01a 47ca**, consistant en en une maison d'habitation mitoyenne, d'une superficie totale habitable de 112,53 m² élevée sur trois niveaux composée d'un rez-de-chaussée avec une entrée/cuisine (16,78 m²), un séjour (14,79 m²), un dégagement (8,42 m²), un WC (0,96 m²), une buanderie (5,54 m²), d'un 1^{er} étage avec une montée d'escalier, un palier (6,05 m²), un couloir (5,61 m²), une salle de bain (4,08 m²), un WC (1,20 m²), deux chambres (17,53 m² et 12,45 m²), d'un 2^{ème} étage sous les combles avec une mezzanine (7,75 m²) et une chambre (11,37 m²) outre le terrain attenant.

Chauffage par poêle à bois au RDC et absence de chauffage aux 1^{er} et 2^{ème} étages – Le DPE ne s'applique pas – Tout à l'égout

Les biens sont occupés par l'actuel propriétaire et sa famille.

Une visite des lieux sera effectuée par la SELARL AHRES, Commissaires de justice à la résidence de BOURG EN BRESSE (01), le mardi 04 mars 2025 de 09 H à 10 H.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de l'Ain et à condition d'avoir procédé à la **consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €**, par un chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES constituée séquestre à cette occasion (avec obligatoirement l'attestation de la banque quant à l'origine des fonds).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de BOURG EN BRESSE(RG 24/00030), au cabinet de l'avocat poursuivant, sur les sites internet : <https://www.lucrobert-avocats.fr> et <https://www.avoventes.fr>